

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

(Du 24 Octobre 1853.)

Ensuite du rapport du Commissaire fédéral dans le Tessin et afin de procurer du travail pour l'hiver à la classe ouvrière, le Conseil fédéral a affecté fr. 87,000 à des travaux publics, savoir la construction et la correction de routes dans le dit Canton, comme suit :

pour la construction d'une route

- | | |
|---------------------------------------|------------|
| 1. dans la vallée de Verzasca . . | Fr. 24,000 |
| 2. dans la vallée de Colla | » 25,000 |
| 3. de Novazzano à Coldrerio . . . | » 10,000 |
| 4. de Pedemonte à Intragna . . . | » 10,000 |
| 5. Correction de la route de Lugano | » 14,000 |
| 6. Maison d'école à Curio, Malcantone | » 5,000 |

Total : Fr. 87,000.

La surveillance de l'exécution de ces travaux a été confiée à l'officier d'état-major fédéral préposé aux ouvrages de fortification à Bellinzona, sous la direction du Commissariat.

(Du 28 Octobre 1853.)

Le Conseil fédéral a nommé M. *Volz*, de Berne, négociant à la Nouvelle-Orléans, en qualité de Consul suisse du V. arrondissement comprenant les Etats de *Louisiane, Alabama, Tennessee, Arkansas* et *Mississippi*, et dont la résidence est la *Nouvelle-Orléans*.

M. *Oschwald-Keller*, de Schaffouse, nommé le 30 Septembre major à l'état-major général a décliné sa nomination.

Nominations du Conseil fédéral.

Employé aux postes :

24 Octobre, M. C. *Servet*, de Wyl, Canton de St. Gall, nommé 4. commis au bureau d'expédition à Lucerne. Traitement annuel fr. 720.

Employé aux péages :

28 Octobre, M. Giov. Battista *Sassi*, garde-frontière fédéral, nommé receveur au bureau de péage d'Arogno, Canton du Tessin. Traitement annuel fr. 200 avec 8^o/_o de la recette brute.

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1853
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	48
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	29.10.1853
Date	
Data	
Seite	556-557
Page	
Pagina	
Ref. No	10 056 489

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.